

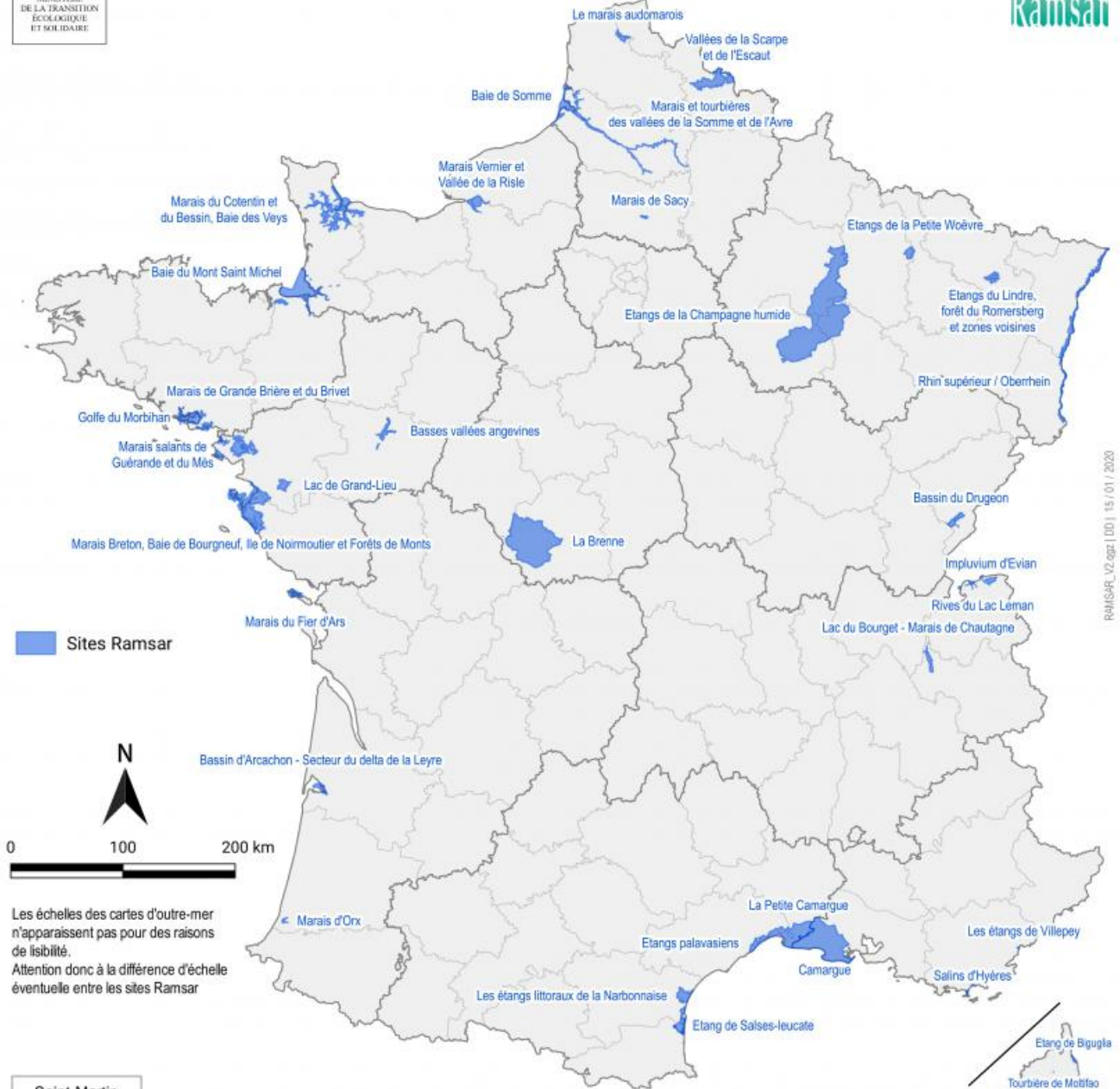
Les sites reconnus

Les zones humides d'importance internationale : les sites Ramsar

A l'échelle internationale, les zones humides sont les seuls milieux naturels à faire l'objet d'une convention particulière pour leur conservation et leur utilisation rationnelle : **la convention de Ramsar**. Au 20 août 2019, 2355 sites sont reconnus d'importance internationale par cette convention. Ils couvrent une superficie de plus de 250 millions d'hectares à travers le monde.

Les sites Ramsar en France

Zones humides d'importance internationale au titre de la Convention de Ramsar



RAMSAR_V2.qxd | DD | 15/01/2020



Sources : Inventaire national du patrimoine naturel ; pôle scientifique de la réserve naturelle nationale de Saint-Martin ; Province Sud, Nouvelle-Calédonie ; Agence française pour la biodiversité ; Conservatoire du littoral
 Cartographie : DGALN/SAGP/SDP/BCSI



Guadeloupe Grand Cul de Sac marin	Guyane Basse Marais Estuaire du fleuve Sinnamary Marais de Kaw	La Réunion Etang de Saint-Paul	Iles Crozet	Ile Amsterdam	Iles Eparses Ile d'Europa	Polynésie française Lagon de Moorea
Martinique Etang des Salines		Mayotte La Vasière des Badamiens	Terres australes françaises			
			Iles Kerguelen	Ile Saint-Paul		Nouvelle-Calédonie Lacs du Grand-Sud Neo-Calédonien

La France a ratifié la convention de Ramsar le 1er décembre 1986. Au 20 août 2019, elle possède 49 sites d'importance

internationale, d'une superficie de plus de 3,6 millions d'hectares, aussi bien sur le territoire métropolitain qu'outre mer.

Certaines zones humides françaises sont des sites reconnus au niveau européen ou international et /ou bénéficiant de mesures de protection.



[Cliquer sur la carte pour découvrir ces sites exceptionnels](#)

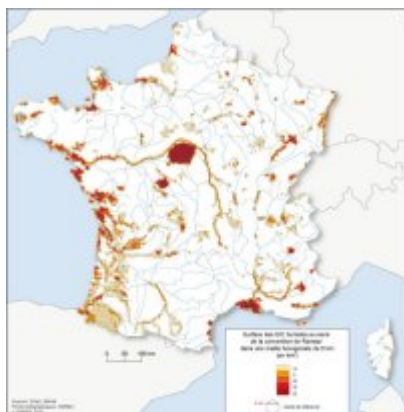
Source : MNHN, MTES, OFB 2020.

Les zones humides et les conventions et programmes internationaux

Les milieux humides notoires sont reconnus dans diverses autres **conventions et programmes internationaux**. C'est le cas par exemple du golfe de Porto et du mont Saint Michel dans la convention portant sur la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel **-liste du patrimoine mondial** de l'UNESCO- ou encore de la Camargue dans le programme « Man and Biosphère » **-liste des réserves de biosphère-**...

Les zones humides et le réseau Natura 2000

Les sites humides d'intérêt communautaire en France



Le **réseau Natura 2000**, initié par l'Union européenne, regroupe environ 25 000 sites écologiques qui visent à préserver les habitats et les espèces naturelles animales et végétales. Il reconnaît et protège les sites d'importance pour les oiseaux de la directive oiseau et les habitats et les espèces -insectes, poissons, amphibiens, reptiles, mammifères- de la directive habitat de l'UE parmi lesquels on compte les habitats et les espèces des milieux humides.

[Cliquer sur la carte pour l'agrandir](#)

Source : CGDD/SoeS - MNHN - ONEMA. 2009.

Les zones humides dans les autres espaces naturels protégés
